

Madame, Monsieur, Chers parents,

Je vous avais annoncé l'an dernier que Scolinfo allait disparaître prochainement pour être remplacé par un site plus performant, ce qui va être fait en septembre.

D'autre part, les résultats de vos enfants sont actuellement visibles sur Sacoche qui n'est pas d'une utilisation facile et qui nécessite une 2^e interface... je l'ai bien entendu !

A partir du 3 septembre, avec « école directe », vous n'aurez plus qu'une seule interface !

Sur le site Internet <https://www.ecoledirecte.com>

Vous y retrouverez les informations suivantes :

Messagerie personnelle et actualités / cahier de texte de la classe / évaluations et bulletins / absences / sanctions / emploi du temps / facturation / extrait de compte / solde self /

Vos codes d'accès personnels, identifiant et mot de passe vous seront communiqués par mail dès la rentrée. A la première connexion vous serez invités à modifier votre mot de passe.

Toutefois pour vous familiariser avec la plateforme vous pouvez dès maintenant vous connecter avec l'identifiant et mot de passe de démonstration : EDFAMILLE / 0

J'espère que vous serez satisfaits de ce nouveau site !

J'en profite, à l'aube de cette nouvelle année scolaire 2018/2019, pour souhaiter la bienvenue à toutes les nouvelles familles et remercier toutes celles qui nous témoignent leur confiance depuis des années.

Très cordialement,

Mme Grave
Chef d'établissement

Informations à conserver

Alerte rentrée : Scolinfo fermé définitivement le 6 juillet

[A partir du 03.09.2018 SCOLINFO devient ECOLEDIRECTE](#)

Infos horaires de rentrée dans la vitrine de l'entrée et sur les panneaux des listes de classe

Toutes ces informations sont sur le site du collège : www.les-tilleuls.org

OUVERTURE DES SERVICES ADMINISTRATIFS : Mercredi 22 août à 10 h.

• **Secrétariat - Accueil :**

Lundi – mardi : 8 h – 12 h 10 / 13 h 10 – 17 h 30

Jeudi – vendredi : 8 h – 12 h 10 / 13 h 10 – 17 h // mercredi : 8 h – 12 h

• **Comptabilité :**

Mme Fimiya Guers – Mardi et jeudi : 9 h à 12 h 00 et 14 h 00 à 16 h 00 – Vendredi : 9h à 12h

Mme Portier Aurélie (aide comptable) - Lundi : 8h30 - 17h00

L'affectation des élèves dans les différentes classes est faite selon des critères pédagogiques et, dans la mesure du possible, en respectant les choix exprimés en cette fin d'année.

Les éventuelles demandes de modification seront étudiées par l'équipe, le vendredi 31 août uniquement.

Les listes de classes seront affichées sur les casiers du collège à partir de 14h, le mercredi 26 août.

RENTREE DES ELEVES :

Lundi 3 septembre : Rentrée 6^e

- de 8h30 à 16h30 (Repas offert pour tous les 6^e)
- Réunion d'information de 8 h 30 à 10 h avec les parents + temps de convivialité.

Mardi 4 septembre : Rentrée 5^e – 4^e – 3^e

8h20 avec les Professeurs Principaux puis jusqu'à 16 h 25 : **Sortie d'intégration** - prévoir le pique-nique + chaussures et tenue de sport :

- **5^{èmes}** : Randonnée (destination à confirmer).
- **4^{èmes}** : Accrobranches à Talloires.
- **3^{èmes}** : Dragon boat sur le lac (prévoir maillot de bain + serviette).

Matinée 6^e

8h20 – 11h05 avec les Professeurs Principaux (pas de cours ensuite, les élèves quittent le collège)

Mercredi 5 septembre :

- **6^e 5^e 4^e 3^e** : cours normaux

REUNIONS D'INFORMATION DESTINEES AUX PARENTS

Classes de 5^{ème} et 4^{ème} : 11 septembre à 17 h 30	Classes de 3^{ème} : 18 septembre à 17 h 30
---	--

LIVRES

Le jour de la rentrée il sera remis à chaque collégien sa **pile de livres pour l'année.**

Nota pour les élèves de 6^{ème} :

Ne pas faire l'achat inutile d'un **agenda scolaire**. Il est **offert par le Conseil Général** et distribué aux élèves le jour de la rentrée, **aucun autre agenda ne sera accepté jusqu'à la fin de l'année scolaire.**

Une pile de livres pour la maison sera remise à chaque élève afin d'alléger les cartables.

ETUDE DU SOIR : Elle débutera le lundi 10 septembre.

LOCATION DE CASIERS EXTERIEURS

La location d'un casier extérieur (20 € pour l'année) est proposée aux élèves. Casier à partager avec 1 camarade 10€/ année et casier à partager avec 2 camarades 7€/année. Ce montant vous sera facturé, ne faites pas de chèques d'avance !
La priorité est donnée aux élèves de 6^{ème} et aux demi-pensionnaires.

Les élèves sont responsables du bon fonctionnement de leur casier (clefs, cadenas), tout comme du matériel qu'il contient.

Par mesure de précaution, le casier est à vider, si possible le vendredi soir et obligatoirement durant les vacances (les cadenas sont alors enlevés).

Pour des raisons de sécurité (Vigipirate...), l'établissement se réserve le droit de contrôler régulièrement le contenu des casiers.

Les casiers sont accessibles **10 minutes avant et après** chaque demi-journée.
Ce n'est pas un lieu de récréation !

La réservation d'un casier se fera le jour de la rentrée : apporter un cadenas

Ne surtout pas utiliser de cadenas trop petit ou à code !

L'ASSOCIATION SPORTIVE

Les professeurs d'EPS proposent aux élèves de rejoindre l'association sportive du collège pour **approfondir une pratique sportive et spécifique et participer à des compétitions** se déroulant **le mercredi après-midi**.

Activités avec séances d'entraînement au collège : handball – badminton – athlétisme – gymnastique – tennis de table.

L'inscription à ces activités implique la présence régulière aux entraînements et aux compétitions.

Activités sans entraînement : cross – ski de fond.

Elles nécessitent une pratique extra scolaire pour participer aux entraînements.

Si votre enfant désire s'inscrire à l'A.S., merci de **cocher la case correspondante sur la feuille à rendre**.
Nous vous transmettrons alors un certificat médical d'aptitude à compléter par votre médecin traitant.

Rejoignez-nous nombreux !

Information préalable des personnes concernées par un projet d'accès à diverses informations personnelles sur Internet

PROTECTIONS DES DONNEES PERSONNELLES :

Les nouvelles normes vous permettent d'exercer un plus grand contrôle sur vos données personnelles figurant sur « ECOLE DIRECTE ».

Nous vous rappelons que vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données qui vous concernent (art. 34 de la Loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978). Pour exercer ce droit, adressez-vous à l'établissement.

Nous vous informons que **vous pouvez à tout moment, refuser l'utilisation de cette plateforme**.
Dans ce cas, vous n'aurez aucun accès à « ECOLE DIRECTE » et donc, à toutes les informations citées précédemment.

FOURNITURES 2018-2019

Fournitures communes à toutes les classes	<ul style="list-style-type: none"> - 2 classeurs cartonnés (largeur 7 cm) à deux anneaux, commun à plusieurs matières, <u>1 qui restera en classe, l'autre qui restera à la maison</u> + 2 jeux de 12 intercalaires + 4 pochettes cartonnées à rabat (pour les séquences en cours) - 100 pochettes transparentes perforées - copies simples + doubles blanches perforées grands carreaux 21 x 29.7 - papier millimétré + papier calque + 2 cahiers de brouillon + protège-cahiers - 1 dictionnaire format poche (qui restera en classe) + 1 grammaire (Bled ou Bescherelle à laisser à la maison) - Technologie : 1 porte-vues (50 vues) - SVT Physique : 1 classeur souple commun pour la séquence du cours, 4 anneaux, dos 2 cm + intercalaires + petites feuilles blanches à dessin (SVT) - H. Géo : 1 porte-vues (30) - Education musicale et chant choral : 1 porte-vues (40 vues) - Arts plastiques : 1 porte-vues (60) Crayons de couleurs, feutres et un feutre noir pointe fine. - EPS : 1 survêtement + 1 short + ballerines + des chaussures de sport (<u>pas de baskets de ville ni de tee-shirt à bretelles</u>) + (6^e uniquement) 1 raquette tennis de table - 1 trousse avec : 1 équerre – 1 règle graduée – 1 porte-mine -1 rapporteur double graduation en degrés, transparent (0 – 180°) -1 compas + ciseaux + colle + scotch + gomme - crayons + feutres de couleur + <u>1 effaceur à ruban</u> (pas liquide) + 1 surligneur + éponge - crayon à papier + crayons de couleur + stylo encre + stylo bille noir, rouge, vert, bleu - 1 calculatrice (Texas instrument ou Casio)
6^e	<ul style="list-style-type: none"> - Anglais – CDI : 1 classeur souple commun pour la séquence du cours, 4 anneaux, dos 2 cm + intercalaires 6 touches - Math : 2 cahiers 24x32 grands carreaux sans spirales 96 p. - Français : 1 porte-vues (30) - Option LV2 (Allemand – Espagnol – Italien) : 1 porte-vues (60)
5^e 4^e 3^e	<ul style="list-style-type: none"> - 1 agenda (celui des 6^e est fourni par la Conseil Départemental) - Math : 1 classeur souple, 4 anneaux, dos 2 cm + intercalaires 6 touches + - Anglais : 1 classeur souple commun pour la séquence du cours, 4 anneaux, dos 2 cm + intercalaires - Français : 1 porte-vues (30) (classes de Mme Lièvre et Mme Giron) - Espagnol : 1 grand cahier 120 pages, couvert ou plastifié sans spirales + - Italien : 2 cahiers 120 pages - Allemand : 1 classeur souple grand format 2 ou 4 anneaux + 1 jeu d'intercalaires 6 touches - EPI : 1 porte-vues (60 vues) - Orientation : 1 porte-vues (30)
ULIS	<ul style="list-style-type: none"> -1 ardoise + crayon Velléda + chiffon, 1 pochette cartonnée 3 rabats, 1 boîte de mouchoirs, 1 petit cahier (liaison Ulis /parents)

CALENDRIER ANNEE 2018/2019

Le départ en vacances a lieu après la classe, la reprise des cours le matin des jours indiqués.

Enseignants :		Vendredi 31 août 2018
Rentrées des Elèves :	6^e :	Lundi 3 septembre 2018 de 8h30 à 16h30
	5^e – 4^e – 3^e :	Mardi 4 septembre 2018 de 8h20 à 16h30 Les 6^e auront cours de 8h20 à 11h05
Toussaint :	Fin des cours :	Vendredi 19 octobre 2018
	Reprise des cours :	Lundi 5 novembre 2018
Noël :	Fin des cours :	Jeudi 20 décembre 2018 (Professeurs en formation le vendredi 21 décembre 2018)
	Reprise des cours :	Lundi 7 janvier 2019
Hiver :	Fin des cours :	Vendredi 15 février 2019
	Reprise des cours :	Lundi 4 mars 2019
Printemps :	fin des cours :	Vendredi 12 avril 2019
	Reprise des cours :	Lundi 29 avril 2019
Eté :	Fin des cours :	Vendredi 5 juillet 2019

INFORMATIONS COMPTABLES

Le Service Comptabilité est **commun pour l'école et le collège**



Fimiya Guers : comptatilleuls@gmail.com



04.50.09.19.65



Aurélie Pottier : apottier.lestilleuls@gmail.com

INFOS TARIFS ET FACTURATION 2018 / 2019

Les tarifs 2018/2019 ont maintenant été confirmés.

Les modifications :

- **Cotisation UGSEL** : 8 € / an au collège et 4.20 € / an pour l'école (ne concerne que votre aîné)
- **Mutuelle St Christophe** : 9 € 60 / an
- **Tarifs Cambridge** : C1 190 € / an; C2 220 € / an; C3 250 € / an; C4 290 € / an
Remise de 20 % pour chaque enfant complémentaire
- **Cotisation diocésaine collège** : 62 € / an et Cotisation diocésaine école 42 € / an

Vous recevez vos factures fin septembre uniquement au format électronique sur **ECOLEDIRECTE**

Si vous souhaitez un exemplaire papier, il faut le demander auprès du service comptabilité.

RESTAURANT SCOLAIRE « LES TILLEULS » 2018 / 2019
Mode d'accès par badge



L'accès au restaurant scolaire se fait avec une carte magnétique personnelle (badge) éditée en début d'année pour tous les élèves et facturée 2 €.
 En raison du changement de notre logiciel de traitement toutes les cartes seront rééditées !

Toute réédition en cours d'année coûtera 10 € !

Cette carte fonctionne comme un porte-monnaie, elle est créditée d'avance par vos soins. Vous n'avez pas de facture self ! Bien entendu les repas ne sont pas payés si l'enfant est malade ou absent. Si vous avez besoin d'un justificatif self par période, il faut le demander par mail au service comptabilité.

- Vous pouvez suivre la consommation réelle de votre enfant et recharger la carte sur le site <https://www.ecoledirecte.com> en vous servant de vos codes d'accès et de votre carte bancaire.**
- Les prélèvements en provision ne sont plus possibles !**
- Pour les familles qui souhaitent créditer la carte par chèque ou en espèces : Un chèque initial de provision de 90€ est demandé. Il sera encaissé au 04/09/2017. Par la suite vous provisionnez la carte par chèque ou en espèces auprès de l'accueil du collège en fonction de la fréquentation prévue pour votre enfant. Marquez toujours le nom de l'enfant et « self » au dos de vos chèques !**
- Tarifs repas : (inchangés depuis trois ans)**

Demi-pensionnaires - DP	Occasionnels - EXT
5.10 €	5.70 €
Fréquentation régulière au moins une fois par semaine.	Fréquentation occasionnelle

Le régime d'un élève peut changer en cours d'année. Vous devez **le signaler auprès de l'accueil du collège, de la vie scolaire ou par mail au service comptabilité.**

- A titre indicatif -le coût cantine annuel :**

Elève demi-pensionnaire sur 4, 3 ou 2 jours											
	Sept.	oct.	nov.	déc.	Janv.	Fév.	mars	avril	mai	juin	juillet
DP 2 jours	50€	35€	35€	35€	35€	35€	35€	35€	35€	35€	Reste à payer environ 8€
DP 3 jours	70€	50€	50€	50€	50€	50€	50€	50€	50€	50€	Reste à payer environ 36€
DP 4 jours	90€	65€	65€	65€	65€	65€	65€	65€	65€	65€	Reste à payer environ 34€

INFORMATION CONCERNANT LES BOURSES DE COLLEGE

Les dossiers de demande de bourse sont gérés par le secrétariat (et non par le service comptabilité !)

Le ministère a créé **deux simulateurs de droit à obtention d'une bourse dans le second degré** qui sont accessibles sur internet. Ce dispositif de simplification administrative a été annoncé par le Président de la République le 30 octobre 2014 et vise à répondre aux attentes des parents d'élèves de collège et de lycée, de l'enseignement public et privé sous contrat.

Ces deux services en ligne sont mis à votre disposition aux adresses suivantes :

www.education.gouv.fr/bourses-de-college

ou

www.education.gouv.fr/bourses-de-lycee

En quelques clics, vous pouvez désormais savoir si vous êtes éligibles et estimer le montant annuel de votre bourse.

Ces services en ligne apportent également une information fiable au regard des données saisies et la pertinence des dossiers de candidatures déposés dans les établissements.

Dès la rentrée nous vous demanderons de nous confirmer si vous souhaitez faire une demande de bourse et nous vous remettrons le dossier de demande.



En ce qui concerne l'Enseignement Privé, ce sont les établissements qui reçoivent les bourses dont le montant est ensuite déduit de la scolarité. Il n'est donc pas nécessaire de fournir un RIB mais de compléter et signer une procuration qui vous sera remise avec le dossier de demande.

La bourse annuelle vous sera reversée sous forme d'avoir sur la scolarité annuelle en une seule fois au mois de décembre dès que nous recevons les notifications du ministère. Votre échéancier sera modifié à ce moment là.